



## AVIS PUBLIC

### **Entrée en vigueur du Règlement numéro 1243-3**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 26 janvier 2026, le Règlement numéro 1243-3 amendant le Règlement 1243 sur la gestion contractuelle.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1243-3 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 28<sup>e</sup> jour du mois de janvier deux mille vingt-six.

La greffière,

Karine Simard, avocate  
Ville de Montmagny